

Le 27 avril 2019

Patrick Jéhannin  
24 rue Barthélémy Pocquet  
35000 - Rennes

à

Monsieur le Président  
du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine  
1, avenue de la Préfecture  
35042 - Rennes Cedex

Objet : accès à l'enregistrement audio des sessions de l'assemblée  
Référence : lettre R/AR 1A 147 388 6006 5

Monsieur le Président,

Je vous remercie de bien vouloir faire procéder à la publication en ligne du dernier enregistrement audio de la session du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine conforme à l'avis 20181769 émis à ma demande par la CADA le 06 septembre 2018 en application de l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration dans sa rédaction issue de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

A défaut, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir cet enregistrement à l'adresse [patrick.jehannin@gmail.com](mailto:patrick.jehannin@gmail.com), comme vous aviez bien voulu précédemment le faire le 18 juillet 2016 en ce qui concerne les sessions de janvier et mars 2016 en réponse à ma demande du 11 avril pour éviter in extremis un avis contrariant de la CADA que j'avais été contraint de saisir.

Je vous confirme que je déteste avoir recours à des procédés d'inspiration juridique, mais aussi que - dans un contexte d'aspirations démocratiques qui ne peut pas vous échapper - je n'hésiterai pas un instant à m'y résoudre si cela se révèle en définitive le seul et unique moyen pour obtenir légitimement - et accessoirement légalement - pleine et entière satisfaction.

Car il est clair à mes yeux que sur ce sujet « le jeu en vaut vraiment la chandelle ».

Je vous remercie bien vivement par avance et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération pour votre personne et pour votre fonction.

Patrick Jéhannin

Copie pour information par courriel à : Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux